

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024

DEL-2024-20

L'An deux mille vingt-quatre, le 25 janvier, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 18/01/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes LAFARIE, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BACHELLARD, BARRY, BARTHALAIS, COUTIER, MARIAS, PAULY, PEUGNIEZ.
Suppléants : M. GAILLARD.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BOUVARD C, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND,
FONTAINE, GAUDIN, GYSELINCK, PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA,
STEYER.
Suppléants : MM. CARME, GENIN.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. AEBISCHER, CHENEVAL P, HACQUIN, LARCHER, SIBILLE.
Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : MM. DEAGE, MATHIAN.
Suppléants : .

Collège des communes sous concession Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, REY.
Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : M. CARTIER.
Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.
Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mme MAYORAZ,
MM. FROSSARD, GEORGES, GRANGER, ROLLIN.
Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mmes AUDETTE, WENDLING,
MM. BOUCLIER, EVERAERE, GILET, LEOTY, MARTIN-COCHER, SADDIER.

Étaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, MUGNIER,
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCHET, BOUVARD M,
BURNET, CALLET, CALONE, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT,
CHASSAGNE, CONDEVAUX JF, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, DUGAVE, FRANCOIS, GENOUD,
GILBERT, GILLET, GONDA, GUILLOTTE, HAVEL, HENON, HERBRON, JACQUES, JOURNE, LEBEAU-
GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PELLARIN,
PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT, TOURNIER, VILLARD,
VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, GIZARD, KHAY, JAILLET,
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE
M. PAILLOLE : de Syan'EnR.

Peuvent prendre part au vote de cette délibération : les délégués des collèges des communes sous concession des secteurs d'Annecy, Bonneville, Saint-Julien et Thonon, du collège des communes sous ELD, du collège des Syndicats Intercommunaux sous ELD et du collège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Membres en exercice :	103
Présents :	44
Représentés par mandat :	8
Membres habilités à prendre part au vote :	99
Votants :	50

Objet : COMMUNE DE NAVES-PARMELAN - APPEL A PROJETS 2023 - SUBVENTION RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Exposé du Président,

Le Comité syndical réuni le 4 juillet 2023 a alloué une subvention de 51.738 € à la commune de NÂVES-PARMELAN, pour la rénovation de son école, dans le cadre de la politique incitative pour les rénovations énergétiques de bâtiments publics du SYANE.

Pour cette commune, dernier lauréat de l'Appel à projets 2023, la subvention attribuée avait été limitée par l'atteinte de l'enveloppe budgétaire prévue pour cet Appel à projets. Considérant les coûts éligibles, cette commune pouvait en effet prétendre au montant plafond de subvention de 60.000 €.

Vu l'annulation de la subvention de 52.200 € attribuée à la commune d'YVOIRE, les élus de la Commission Energie réunis le 10 novembre 2023 proposent de compléter la subvention attribuée à la commune de NÂVES-PARMELAN dernier lauréat en 2023 de 8.262 € pour atteindre le plafond de 60.000 € prévu par le règlement de l'Appel à projets.

Les membres du Comité sont invités :

1. à attribuer la somme complémentaire de 8.262 € à la commune de NÂVES-PARMELAN au titre de l'Appel à projets 2023,
2. à autoriser le Président à signer l'arrêté modificatif correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE